



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: 421-01721

BY: Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: OCTOBER 18, 2017

PRINT NAME OF SIGNATORY: MR. BILL BLAIR

---

Response by the Minister of Health

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

Health Care Services

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

The Government of Canada is committed to strengthening Canada's health care system and to supporting the health of Canadians. This includes working with the provinces and territories to improve the affordability, accessibility and appropriate use of prescription drugs, as agreed by Federal, Provincial and Territorial (F/P/T) Ministers of Health in 2016. To this end, the most recent federal budget provided for an investment of \$140 million over 5 years, followed by \$18.2 million each year on an ongoing basis, for Health Canada, the Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB) and the Canadian Agency for Drugs and Technologies in Health (CADTH).

Prescription drugs are a shared responsibility in Canada. The federal government is responsible for assessing the safety, efficacy and quality of drugs before authorizing them for sale in Canada. It also regulates the price of patented drugs in Canada through the Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB) to ensure that prices are not excessive. Provincial and territorial (P/T) governments are responsible for the delivery of health care for their residents, including determining which drugs are reimbursed and under what conditions for their eligible populations. Presently, all of the P/T governments offer catastrophic drug coverage programs, which aid individuals or families experiencing excessive drug costs.

In 2016, the federal government joined the pan-Canadian Pharmaceutical Alliance (pCPA), a drug price negotiation body established by P/T governments in 2010. The pCPA combines governments' purchasing power to achieve greater savings for all publicly-funded drug programs and Canadians. As of March 2017, the combined savings resulting from the work of the pCPA had reached almost \$1.3 billion annually.

In addition, the Government of Canada is taking direct action to modernize the way the PMPRB works, to better protect Canadian consumers from excessive prices. The *Patented Medicines Regulations*, which together with the Patent Act provide the PMPRB with the tools it needs to assess drug prices, will be updated for the first time in more than 20 years.

The Government is also working to provide Canadians with more timely access to important new medicines. Specifically, Health Canada is making changes to its regulatory processes and approaches that will allow it to become more agile and responsive to health system needs, while continuing to ensure the safety, quality and efficacy of the drugs it authorizes for sale. This will include expanding its priority review policy, establishing new regulatory pathways and aligning federal drug review processes with CADTH's assessments of drug cost-effectiveness.

CADTH's Common Drug Review (CDR) and pan-Canadian Oncology Drug Review (pCODR) provide clinical and cost effectiveness assessments of new patent drugs and provide federal, provincial and territorial drugs plans (except Quebec) with formulary listing recommendations, as well as advice on optimal prescribing practices. The increased federal investments in CADTH provided through Budget 2017 will strengthen the capacity of this F/P/T funded organization to support the evidence based management of pharmaceuticals. In addition, the Government of Canada provides \$10M in annual funding for the Drug Safety and Effectiveness Network, an initiative of the Canadian Institutes of Health Research, which provides decision-makers with important information about real-world drug safety and effectiveness.

At the most recent meeting of F/P/T Ministers of Health, in October 2017, ministers recognized that current models for access to pharmaceuticals are inadequate and instructed officials to develop evidence-based options with associated costs, a formulary, and implementation considerations to pursue greater access to, and affordability of, prescription medications for all Canadians.

This work will build on existing collaborative efforts to improve the affordability, accessibility and appropriate use of prescription drugs, and will complement the ongoing study by the Parliamentary Standing Committee on Health on the "development of a national Pharmacare program as an insured service for Canadians under the *Canada Health Act*."



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-01721

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 18 OCTOBRE 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : M. BILL BLAIR

---

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Services de Santé

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer les services de soins de santé au pays et à assurer la santé des Canadiens. Pour y parvenir, il doit travailler avec les provinces et les territoires pour rendre les médicaments d'ordonnance plus abordables et améliorer leur accessibilité et leur utilisation adéquate, tel qu'il a été convenu en 2016 par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de la Santé. Pour ce faire, le plus récent budget fédéral prévoit un investissement de 140 millions de dollars sur 5 ans, suivi de 18,2 millions de dollars par année et sur une base continue, pour Santé Canada, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) et l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS).

Les médicaments d'ordonnance sont un champ de compétence partagé au Canada. Le gouvernement fédéral évalue l'innocuité, l'efficacité et la qualité des médicaments avant d'approuver leur vente au Canada. Par l'entremise du CEPMB, il réglemente également les prix des médicaments brevetés vendus au Canada pour qu'ils ne soient pas excessifs. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la prestation des soins de santé à leurs résidents, et déterminent quels médicaments sont remboursés et quelles conditions doivent être respectées par les personnes admissibles. À l'heure actuelle, tous les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent des programmes

de couverture des médicaments onéreux, qui viennent en aide aux personnes ou aux familles aux prises avec des coûts excessifs pour des médicaments.

En 2016, le gouvernement fédéral a joint l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP), un organisme de négociation des prix des médicaments créé en 2010 par les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'APP combine le pouvoir d'achat des gouvernements pour réaliser de plus grandes économies pour tous les régimes publics d'assurance-médicaments et les Canadiens. En date de mars 2017, les économies combinées résultant des travaux de l'APP s'élèvent à près de 1,3 milliard de dollars par année.

De plus, le gouvernement du Canada prend des mesures directes pour moderniser le fonctionnement du CEPMB afin de mieux protéger les consommateurs canadiens contre les prix excessifs. Le *Règlement sur les médicaments brevetés*, qui de concert avec la *Loi sur les brevets*, fournit les outils nécessaires pour évaluer les prix des médicaments, sera mis à jour pour la première fois depuis plus de 20 ans.

Le gouvernement s'affaire également à fournir aux Canadiens un accès plus rapide à de nouveaux médicaments importants. Plus précisément, Santé Canada apporte des changements à ses processus et à ses approches réglementaires qui lui permettra d'être plus souple et de mieux répondre aux besoins du système de santé, tout en continuant d'assurer l'innocuité, la qualité et l'efficacité des médicaments dont il autorise la vente. Cela comprendra l'élargissement de la portée de sa politique sur l'examen prioritaire, l'établissement de nouvelles voies réglementaires et l'harmonisation des processus fédéraux d'examen des médicaments avec les évaluations du rapport coût-efficacité de l'ACMTS.

Le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM) et l'Examen pancanadien des médicaments oncologiques (EPMO) de l'ACMTS fournissent des évaluations cliniques et rentables des nouveaux médicaments brevetés et recommandent aux régimes d'assurance-médicaments des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (sauf celui du Québec) d'inscrire ou non des médicaments au formulaire, et leur offrent des conseils sur les pratiques de prescription optimales. L'augmentation des investissements fédéraux dans l'ACMTS prévue dans le budget de 2017 renforcera la capacité de cet organisme financé par les gouvernements FPT à soutenir la gestion fondée sur des données probantes des produits pharmaceutiques. Par ailleurs, le gouvernement du Canada fournit un financement annuel de 10 millions de dollars au Réseau sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments, une initiative relevant des Instituts de recherche en santé du Canada, qui fournit aux décideurs d'importants renseignements sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments dans le monde réel.

En octobre 2017, lors de la plus récente réunion des ministres FPT de la Santé, les ministres ont reconnu que les modèles actuels d'accès aux produits pharmaceutiques sont inadéquats et ont demandé aux fonctionnaires d'élaborer des options fondées sur les données probantes accompagnées des coûts connexes et une liste de médicaments, et de préciser les facteurs à prendre en compte pour accroître l'accessibilité et l'abordabilité des médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens.

Ces travaux s'inspireront des efforts de collaboration en cours visant à rendre les médicaments d'ordonnance plus abordables et améliorer leur accessibilité et leur utilisation adéquate, et sera un complément de l'étude en cours par le Comité parlementaire permanent de la santé sur l'élaboration d'un régime national d'assurance-médicaments comme service assuré pour les Canadiens aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*.